Certificat d'Absence de Contre-Indication (CACI) aux activités de marche et de randonnée
Je, soussigné(e), Docteur
Pour permettre à nos animateurs de mieux encadrer le pratiquant, nous vous proposons d'ajouter les conseils suivants si vous le jugez pertinent :
Altitude à ne pas dépasser : Fréquence cardiaque à ne pas dépasser :
Dénivelé horaire à ne pas dépasser (mètres/heure) :
Abstention de la pratique lors des pics polliniques et/ou polluants : oui / non
Le

Signature et cachet du médecin